

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.115

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

21 Octobre 1994

**DATE D'AFFICHAGE**

21 Octobre 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme MONTRON par M. MOST  
Mme FONTAN par M. LE GUEUT  
M. MUSSETTI par M. MONNARD  
Mme PARROU par M. BERLAND  
M. POTENNEC par Mme PELTIER  
M. QUENTIN par M. REVOLAT

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 21  
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Déplacement HTA et raccordement tarif jaune pour le Centre de Secours de ROYAN - Convention de passage

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services de l'E.D.F., dans le cadre du déplacement d'une ligne HTA et du raccordement "Tarif Jaune" du CENTRE DE SECOURS DE

ROYAN, estiment nécessaire le passage en cable souterrain basse tension sur un terrain propriété de la Ville de ROYAN.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le passage en cable souterrain, effectué par les Services de l'E.D.F., sur les parcelles cadastrées section BH numéros 1360, 1361 et 1362 au lieudit BIRAT, propriété de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande présentée par le bureau d'études EREDT, mandaté par les Services de l'E.D.F., en date du 5 SEPTEMBRE 1994,
- VU le plan parcellaire,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser E.D.F. à effectuer le passage d'un cable souterrain basse tension sur les parcelles cadastrées section BH numéros 1360, 1361, 1362 au lieudit BIRAT, propriété de la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention de passage correspondante et tous actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 7 Novembre 1994**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général,**

**A. LARRAIN**